

Compte rendu du conseil municipal

Du 29/08/2013

Par Gilles Massat

Présents : D. Zanchetta, S. Attali, G. Baillé, G. Barichello,
R. Carraretto, G. Massat, P. Grivet, L. Tribouloy-Lainard.

Excusées : F. Grébille, C. Lesage

La séance est ouverte à 21h10

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10/07/13

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2-Délibération concernant la mise en place d'une convention avec la commune de Goyrans pour le projet d'itinéraires 2013

La décision est soumise au vote. Il est décidé d'autoriser le Maire à signer la convention par 7 voix pour et une abstention.

3-Déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'un bien sur la commune.

D. Zanchetta fait état de la vente d'un bien sur la commune, sis 15 Route de Venerque et propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4-Prime et tickets restaurant pour les agents communaux.

4. 1 Primes

D. Zanchetta fait part au conseil du fait que les agents communaux bénéficient d'une prime annuelle dans le cadre de leur régime indemnitaire. Celle-ci forfaitaire, est versée annuellement. N'ayant pas fait l'objet d'une réévaluation depuis sa mise en place en 2008, il propose de procéder à une augmentation de son montant. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4. 2 Tickets restaurant

P. Grivet informe le conseil de la demande de certains agents de pouvoir bénéficier de tickets restaurants. Il présente aux conseillers les différentes modalités de leur mise en place et les incidences financières induites. Après débat et compte tenu du fait que cette proposition ne serait pas adaptée à la situation actuelle des personnels, la proposition d'octroyer des tickets restaurant aux agents communaux est rejetée par 0 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre.

5-Réalisation des travaux d'aménagement du chemin des Fraysses et financement sur le pool routier.

S. Attali fait le point sur l'avancement des travaux concernant l'aménagement du chemin des Fraysses.

Le montant des travaux est estimé à 130 000 € TTC, le Conseil Général a attribué une subvention de 12 000 € TTC pour la partie relevant des travaux d'édilité. Il précise au conseil, que l'enfouissement des réseaux fait l'objet d'une étude par le SDEHG, mais que la participation financière du syndicat n'interviendra certainement pas en 2014. Par ailleurs pour les travaux relevant du pool routier, des demandes ont été faites à d'autres communes pour pouvoir disposer des subventions qu'ils n'auraient pas utilisées sur leurs programmes.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement des Fraysses, pour permettre de traiter correctement les évacuations des eaux de pluies au niveau des habitations, mettre en place des dispositifs pour améliorer le stationnement des véhicules au profit des riverains, et éviter les débordements lors de l'affluence en été.

5-Information sur les travaux du pont de Rivedaïgue.

Après avoir retenu le bureau d'études qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération, le SICOVAL procède actuellement à la consultation des entreprises pour la remise en état de l'ouvrage.

Dans le cas où cette consultation s'avèrerait fructueuse, les travaux pourraient être achevés d'ici la fin de l'année.

Il faudra également traiter les éboulements de talus sur cette portion et sur d'autres voies.

Reste à trouver le financement de l'opération estimée à 150 000 € qui pourrait être subventionné partiellement par l'Etat, le Conseil général et le Conseil Régional, la commune apportant le complément par voie d'emprunt sous la Maîtrise du SICOVAL.

Compte rendu du conseil municipal

Du 29/08/2013

5-Questions diverses

D. Zanchetta signale au conseil que l'état propose de verser à la commune une soulte de 24 350 € pour la remise en état du chemin des Claux qui est fortement et régulièrement dégradé, sous réserves que celle-ci accepte le transfert de propriété qui n'avait pas été réalisé à l'époque de la création des voies de désenclavement lors de l'opération de doublement de la RN 20.

La séance est levée à 22h30